



Publié sur *Coop'Ivry Habitat* (<https://www.oph-ivry.fr>)

[Accueil](#) > Payer son loyer



Date de publication:

9/04/2020 - 10h33

Voir aussi :

[Prélèvement automatique mensuel](#)

Vous disposez de plusieurs possibilités pour régler votre loyer !

Prélèvement automatique

C'est la solution la plus pratique ! Chaque 5 ou 12 du mois (selon votre choix), votre compte est débité de la somme que vous devez à Coop'Ivry Habitat. Pour adhérer à ce service, [remplissez le formulaire ici](#).

Païement par chèque

Libellez votre chèque à l'ordre de Coop'Ivry Habitat, puis insérez-le dans l'enveloppe jointe à votre avis d'échéance en y joignant le talon détachable, sans oublier de mettre un timbre.

Païement sécurisé sur internet

Sans avoir besoin de vous déplacer, vous pouvez régler votre avis d'échéance sur monespace.oph-ivry.fr, par carte bancaire. Après y avoir créé votre compte personnel, vous pourrez chaque mois y acquitter votre loyer, vos charges et vos éventuelles dettes. Si vous rencontrez un soucis pour créer votre compte, vous trouverez sûrement la solution dans la [foire aux questions](#)

A l'accueil du Siège, par carte bancaire

Rendez-vous directement à l'accueil de Coop'Ivry
Habitat durant les horaires d'ouverture pour régler
votre loyer.

Source URL: <https://www.oph-ivry.fr/payer>